

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécly
séance du 21 octobre 2022

Date de la convocation
17/10/2022

Date d'affichage
17/10/2022

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

L'an 2022 et le 21 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, Adjoint au Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mr FERRAND Christian (a donné pouvoir à Mr LAUNAY Aurélien), Mme CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Mme CACHO Magalie)

Secrétaire de séance : Mr BOUGRAT Patrick

Réf : 2022_0034

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Frais de fonctionnement des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, fixe à 55 euros le montant attribué à chaque élève pour le financement des fournitures scolaires de 2023.

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture de Bourges le
17/11/2022

Et publication ou notification du
17/11/2022

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 9 novembre 2022

L'Adjoint au Maire



Le secrétaire de séance